



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 2005

Groupement enseignement général

CRC2
Jérôme Trémintin
D5

Fiche de géopolitique

OBJET : sujet n° 3 / la construction européenne vous semble-t-elle évoluer vers une Europe puissance ?

A quoi sert l'Europe ? Cette question provocatrice, posée par le professeur Renaud Dehousse, directeur du Centre d'Etudes Européennes de Sciences Po lors d'un récent colloque, conserve une grande pertinence si l'on tient compte de l'effondrement de l'empire soviétique et de l'unilatéralisme dénoncé par certains de « l'hyperpuissance » américaine. Existe-t-il une « troisième voie », entre ce qu'il nomme le « wilsonisme botté » de Washington et la dérive islamiste radicale ? La construction européenne prend-elle le chemin d'une Europe puissance, dépassant la simple logique du marché unique ?

N'oublions pas que l'Europe puissance est un concept éminemment français : historiquement, les défenseurs des « Etats-Unis d'Europe », des libéraux comme Jean-Jacques Servan-Schreiber ou François Bayrou aux « régionalistes-gauchistes » tenants d'une démocratie européenne supranationale, se recrutent principalement dans les rangs des députés français, accessoirement des néo-communistes italiens. L'Europe affiche en effet une cohérence assez remarquable : sur le plan religieux, c'est une Europe de tradition, à défaut de pratique, chrétienne qui se dessine, en dépit des enclaves bosniaques et albanaises ; sur le plan économique et social, l'économie de marché et le libéralisme dominant sans conteste depuis la chute du mur de Berlin ; la démocratie occidentale s'impose progressivement depuis la chute du régime franquiste et la désagrégation des démocraties populaires ; certes diverse, la culture des différents Etats européens présente des similitudes indéniables ; enfin, la géographie de l'Europe est celle d'un continent peu ou prou ouvert sur deux grandes façades maritimes, l'Atlantique et la Méditerranée. Deux critères marquent l'hétérogénéité de la maison Europe : les langues bien sûr, et l'émiettement des ethnies mal superposé à la carte des Etats-nations, responsable par exemple de la crise yougoslave dans les années 90.

A deux mois d'un référendum majeur pour l'avenir de l'Europe, il peut être judicieux de formuler un pronostic sur l'évolution de l'Europe puissance au XXI^{ème} siècle.

Si la construction européenne a accompli des avancées déterminantes en un demi-siècle, avec l'édification progressive d'une Europe puissance, elle est aujourd'hui à la croisée des chemins, alors que les véritables enjeux sont enfin posés à l'occasion du débat sur la Constitution.

1. Des avancées déterminantes vers une Europe puissance conforme aux vues géopolitiques françaises.

- 1.1. Un modèle d'union politique unique et pragmatique.

L'intégration par le bas, l'approche par projets chère à Jean Monnet produit de facto une unification politique progressive.

L'intégration européenne est tout d'abord authentiquement politique à ses débuts : c'est bien pour tirer les leçons des trois sanglants affrontements avec l'Allemagne depuis 1870 que le ministre français des affaires étrangères Robert Schumann prononce un discours fondateur le 9 mai 1950. Le Conseil de l'Europe, le projet de la Communauté Européenne de Défense sont des démarches clairement politiques. Ce dernier projet échoue, victime des rivalités politiques intérieures et des arrière-pensées atlantistes de certains pays.

C'est donc pour pallier cet échec que la priorité est donnée à partir du milieu des années 50 à une démarche pragmatique, centrée sur l'industrie, l'agriculture, l'économie et le commerce : Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (1951), Communauté Economique Européenne et Euratom (1957), marché commun et abolition progressive des barrières douanières. Les indiscutables succès agricoles et économiques de cette démarche, son côté pédagogique et concret permettent d'envisager en 1992 la mise en place de l'Union Economique et Monétaire avec le traité de Maastricht, devenue réalité le 1^{er} janvier 2002.

Cette intégration économique quasi-irrépressible réclame une harmonisation des politiques des Etats membres, puis la définition d'une Politique Etrangère et de Sécurité Commune (PESC), l'économie ayant besoin de règles politiques.

Cette lente consolidation de l'Europe politique est particulièrement apparente si l'on regarde l'évolution du système décisionnel européen : toujours plus de transferts de souveraineté au profit du Parlement européen et de la Commission européenne (le 1^{er} pilier étant aujourd'hui quasi-exclusivement communautaire), mais également rôle accru de deux institutions plus méconnues mais puissantes au sein du 3^{ème} pilier Justice et Affaires Intérieures, la Cour de Justice et la Cour des Comptes.

- 1.2. Une Europe puissance « à la française » en construction.

De simple instance de coopération entre Etats souverains, l'Europe est aujourd'hui une Union Européenne, en voie de se doter d'une Constitution.

Le 2^{ème} pilier, exclusivement intergouvernemental, est toutefois lentement grignoté par la nécessité pour l'Europe de peser sur la scène internationale : la PESC est née du sentiment de culpabilité éprouvé par les dirigeants européens face à leur passivité durant les guerres en ex-Yougoslavie dans les années 90 ; la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD) a été portée sur les fonds baptismaux lors de la rencontre franco-britannique de Saint-Malo en 1998, et devient lentement une réalité : Etat-Major de l'Union Européenne, Comité Militaire, exercices en commun, Agence Européenne de l'Armement.

Par sa crédibilité financière, par l'euro qui fait mieux que tenir tête face au billet vert, l'Europe puissance doit également être évaluée à l'aune de sa présence au sud. L'Europe politique est incontestablement attendue par les pays en développement, qui ne disposent plus de modèle alternatif au système américain depuis le retrait de la diplomatie russe.

Le Parlement européen noue un dialogue constructif avec les pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique ; le Forum euro-méditerranéen de mars 2004 à Madrid a laissé entrevoir des perspectives politiques intéressantes, dans une zone où l'antiaméricanisme se développe.

Ces progrès réels ne doivent toutefois pas masquer les interrogations majeures de l'année 2005, qui voit l'Union Européenne à la croisée des chemins.

2. L'Europe à la croisée des chemins face au défi de la Constitution et aux véritables enjeux de la construction d'une union politique

- 2.1. L'adoption ou le rejet de la Constitution européenne va permettre à l'Europe de poser clairement les enjeux de la construction politique.

Le débat sur le traité constitutionnel a le mérite de « faire tomber les masques ».

La solidité de trois liens historiques sera en effet tout d'abord mesurée à l'occasion des consultations populaires sur le projet de Constitution élaboré par la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing.

Le couple franco-allemand, à l'origine directe de ce qu'Olivier Duhamel appelle « l'utopie constitutionnelle européenne » (proposition commune en 1999 du parti socialiste européen et du parti populaire européen, discours du ministre allemand Joschka Fischer devant l'université de Humboldt, contrecoup vertueux de l'échec du traité de Nice en 2002) sortira galvanisé de cette aventure institutionnelle, ou durablement affaibli.

La Grande-Bretagne devra choisir entre une position atlantiste, de moins en moins tenable compte tenu du tropisme pacifique croissant de l'administration américaine, et une intégration « normalisée » au sein des instances européennes, avec en premier lieu la question de l'adoption de l'euro. Les ambiguïtés de la politique européenne des Pays-Bas ou de l'Italie devront également être levées.

L'élargissement impose en second lieu une réforme institutionnelle, que celle-ci prenne la forme d'une réforme constitutionnelle ou d'un nouveau traité. Les règles internes de fonctionnement d'un petit club de six pays empêtrés dans les difficultés économiques au sortir de la guerre ne peuvent plus régir un Union de 25 nations modernes, 2^{ème} pôle économique mondial et acteur politique majeur au Conseil de sécurité. Or plus d'efficacité signifie pour Bruxelles, mais aussi pour tout observateur objectif des questions européennes, plus de supranational. La Constitution opte nettement pour une union politique à terme, avec une Europe qui se dote enfin de la personnalité juridique ; le rôle du président du Conseil européen, qui devient une fonction à plein temps, est renforcé ; le mécanisme de votation est rendu plus efficace par la réduction du domaine de l'unanimité ; le rôle de co-législateur du Parlement européen est également renforcé ; un ministre des Affaires étrangères européen est institué ; les citoyens européens sont plus impliqués dans la vie politique : droit d'initiative citoyenne et meilleure représentativité.

Ce débat constitutionnel ne doit pas occulter le fait que tous les « Rubicon » institutionnels et budgétaires n'ont pas été franchis.

2.2. Une Europe puissance encore à l'âge mineur.

L'unanimité reste premièrement le régime de droit commun, les restrictions consécutives au principe de souveraineté nationale limitant considérablement la légitimité des institutions européennes, perçues comme lointaines et non démocratiques. Chaque règle comporte de multiples exceptions, ce qui brouille le message. Malgré la « fusion des piliers » au sein de la Constitution, la politique étrangère européenne reste largement dérogatoire. Du reste, les guerres entre la Serbie et la Croatie au début des années 90 comme surtout le récent conflit en Irak ont malheureusement prouvé que cette politique étrangère commune restait bien fragile face aux intérêts géopolitiques rémanents des Etats.

La réforme du pacte de stabilité est également une épineuse question, l'insuffisant contrôle du gouvernement économique de l'Europe ayant un impact direct sur son aptitude à agir sur la scène internationale. Trois personnages, le président de la Banque centrale européenne, le commissaire européen en charge de la concurrence et le commissaire européen en charge du budget pilotent les économies européennes, or ils n'ont aucune légitimité démocratique. Ce directoire européen, emprisonné dans une doctrine économique stricte, a refusé jusqu'à hier, 23 mars 2005, toute réforme au nom du triptyque lutte contre l'inflation, équilibre budgétaire et libre concurrence.

Enfin, il est incontestable que le recours au référendum représente un choix électoralement dangereux, lourd de perte d'influence pour la France sur la scène européenne et mondiale en cas de victoire du non.

La construction d'une Europe puissance est une constante géopolitique de long terme depuis la seconde moitié du XX^{ème} siècle. La réforme institutionnelle qui fait les gros titres de l'actualité aujourd'hui en marque une étape majeure, mais périlleuse à franchir. Ou bien l'Europe se dégage une marge de manœuvre institutionnelle, mais également budgétaire pour se doter d'un outil diplomatico-militaire pouvant coopérer, à défaut de rivaliser, avec les Etats-Unis, ou bien celle-ci devra définitivement renoncer à exister sur la scène internationale, à agir en tant que puissance, et se contenter du rôle peu glorieux des « Athéniens de la Rome antique ».